

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 10 décembre 2015

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 9/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter la modification de l'article 10 telle que figurant dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 12 telle que figurant dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 16 telle que figurant dans les annexes
- d'accepter la modification de l'article 37 telle que figurant dans les annexes
- de charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil Communal

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2015

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire